



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

LES FRONTIÈRES PHYSIQUES SONT-ELLES DES FRONTIÈRES DE L'ESPRIT ?

L'invitation galamment lancée par la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune a su outrepasser bien des obstacles naturels.

Elle a traversé des océans, tel le majestueux vol du papillon monarque, lequel impudent lépidoptère se moque des barrières afin de parfaire sa pérégrination au travers l'Amérique du Nord et trouver l'état mexicain du Michoacán, où il pourra se ressourcer.

De même que la chrysalide devient insecte, cette opportunité présentée par la CIB s'est transformée en texte. À savoir si celui-ci sera d'un aussi haut vol que le monarque dépend de vous. Nul n'étant prophète en son pays et la beauté étant dans l'oeil de celui qui regarde, le tout est humblement soumis à votre jugement.

Une certitude pourtant, découle de cette introduction et de votre orateur qui semble papillonner aléatoirement d'un thème à un autre. Cette certitude, c'est celle de sa présence, à tout le moins de corps, et idéalement d'esprit, malgré le décalage horaire, les antipaludéens et la température qui, vous le devinez, diverge de celle du Québec. Preuve donc que les frontières physiques ne sont pas les frontières de l'esprit, votre orateur a su franchir des limites nationales et sa verve n'a pas été retenue à la douane.

D'ailleurs, la tenue de cet événement lui-même atteste de la justesse de cette thèse. La CIB, la Francophonie, le Commonwealth, autant d'institutions qui ne seraient que vues de l'esprit, si les frontières intellectuelles devaient se superposer à celles du sol. Au travers de ces étanches cloisons, aucune raison ne pourrait filtrer jusqu'à la rencontre de l'autre, dans une célébration de la fraternité et d'une rationalité commune.

Néanmoins, malgré cette prémisse, ne cédon pas à la facilité. Nier le caractère fondamentalement dirimant des frontières ne revient pas à nier leur existence ni les différences qu'elles peuvent séparer.

Car la noosphère planétaire, cette mondialisation des idées facilitée par les moyens de communication actuels, cache un potentiel de normalisation des pensées.

Sachons circonscrire certains traits. Et une fois ainsi unis sous une certaine enseigne, ne soyons pas retranchés, mais plutôt caractérisés par la semi-perméabilité. De telles frontières sont non seulement possibles, mais souhaitables.

L'ancien Premier ministre québécois Bernard Landry a déjà dit :

«Le jour où nous regarderons tous, par le même satellite géostationnaire, les soaps opera Dallas et Dynasty, en anglais, est-ce que l'humanité aura progressé ? La réponse est non».

Je laisse aux plus pointilleux et millénariaux, *millenials*, d'entre vous le soin de troquer les références à Dallas et Dynasty, malgré tout connues et suivies du jeune public, pour celles plus actuelles de Netflix et consorts.

La réponse donc, est non, car c'est de la diversité que l'humanité tire sa richesse. Or, cette diversité nécessite des particularismes, des contrastes, qu'il est utile de préserver. Sans différence, aucun échange n'est possible.

L'ouverture pour l'ouverture, si elle mène à l'effacement, ne résulte qu'en l'homogénéisation. Le fait de gommer tout relief donne un mélange incolore et insipide. Comme on dit par chez nous, une moyenne putine !



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Sachons donc cultiver ce que nous avons de particulier.

Connais-toi toi-même. Cela vaut dans l'individuel comme dans le collectif.

Or, si l'on veut que cette démarche soit porteuse, et ne soit pas qu'une mortifère fin en soi, elle doit éventuellement permettre l'épanouissement.

Le Chanoine Lionel Groulx, historien national du Québec affirmait :

«Il n'est au pouvoir d'aucun peuple de s'isoler. Se refuser à d'autres formes de beauté, de richesses intellectuelles que nationales, ce serait s'étioler comme la plante qui épuise son terroir, sans jamais se renouveler.»

Que chacun cultive chez soi son propre jardin, issu des essences indigènes à sa nation, afin que de la rencontre d'horticulteurs de l'esprit venus de différents horizons puisse fleurir une véritable mosaïque culturelle.

Car en cette ère de monoculture médiatique et d'anglicisation rampante, vouloir vivre et échanger en français peut être un acte de résistance. Sachons donc nous rassembler autour d'un autre tronc commun, d'un autre point focal. Préservons ainsi une part de la beauté du monde.

Et cet attachement collectif peut se faire à une communauté, à une langue, comme à une nation, qui par son sens civique transcende des distinctions initiales. Plusieurs ordres d'existences collectives et d'appartenances peuvent coexister.

Restons loin d'un ultranationalisme belliqueux et au fond insécure, qui affirme la supériorité d'une nation ou d'une culture sur une autre par manque de confiance en soi et par ignorance de ses propres failles. Qu'une connaissance pondérée de nos forces, de nos faiblesses, de notre histoire et de nos aspirations nous permette de nous afficher en toute confiance face à l'autre et d'échanger avec lui, en homme qui a fait ses bilans et qui est en paix avec lui-même.

Qu'une nation soit un refuge, un camp de base permettant de progresser, plutôt qu'un antre fermement scellé.

Comme l'affirmait Constantin Tsiolkovski, l'un des pères de l'aéronautique:

«La Terre est le berceau de l'humanité, mais on ne passe pas sa vie entière dans un berceau.»

Votre bâtonnier du Tchad, Me Mbaiganong, affirmait avant-hier dans sa présentation que ce serait plutôt le Tchad, Pays de Toumaï, qui serait le véritable berceau de l'humanité. Je n'oserai pas le contredire ici.

Entre l'hermétisme qui asphyxie l'esprit et un mimétisme culturel panurgique qui disperse l'âme véritable aux quatre vents, sachons trouver l'équilibre.

Enfin, si les frontières physiques ne sont pas des frontières de l'esprit, c'est aussi à cause de l'absence de superposition entre elles, en raison du caractère au mieux changeant et au pire, carrément imparfait des frontières physiques.

Napoléon 1er disait que tout État fait la politique de sa géographie. Or, demandons-nous qu'est-ce qui conditionne ces limites géographiques ?

La langue ? La religion ? Les barrières naturelles ? La guerre ou encore le colonialisme ?



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Ainsi, certaines frontières peuvent sembler faire fi des limites «naturelles» ou politiques.

Que l'on pense aux traités de Sèvres puis de Lausanne, qui consacrèrent la partition du territoire ottoman, et avec lui le sort des Kurdes.

La conférence de Berlin, et son partage du territoire africain en fonction des intérêts européens.

La poussée sécessionniste de certaines régions d'ex-républiques soviétiques, Transnistrie et autres Ossétie du Sud, en passant par le Donetsk.

L'Acte d'Union de 1840 réunissant le haut et le bas Canada dans le but d'assimiler le Canada français.

La présente thèse suggère-t-elle que les États épousent intégralement les frontières linguistiques ou culturelles, embrassant ainsi le communautarisme et l'irrédentisme ?

Au contraire, devrions-nous nous borner à un réalisme juridique primaire, par lequel la légitimité des États déjà en place serait assise sur le simple fait qu'ils existent déjà, comme par inertie? Ainsi, toute tentative de sécession ou d'autodétermination serait-elle condamnée à l'échec, car étant contre l'ordre des choses ?

La naïveté serait de tomber dans l'un ou l'autre des absolus. Tout ce qui est exagéré est insignifiant.

Et comme ont coutume de le dire les juristes, chaque cas est un cas d'espèce.

Ainsi, au-delà de ce constat de l'imperfection des frontières, l'orateur n'a néanmoins pas le pouvoir de soumettre une solution définitive à la question de leur existence ni de leur tracé. Surtout lorsqu'il est question d'autres pays que le sien.

Issu d'un système politique et démographique autrement plus simple et d'une nation qui n'a qu'à peine 500 ans, loin de moi l'idée de vouloir appliquer à d'autres sociétés que la mienne, des réflexes et des systèmes qui peuvent s'expliquer outre-Atlantique.

Issu d'une juridiction où la Cour Suprême est appelée à trancher des débats aussi brûlants que le Renvoi sur la margarine, je laisse à d'autres le soin de manier le tragique.

Les plus cyniques parmi vous affirmeront que le rôle de l'avocat se résume ainsi à poser certaines questions de façons élégantes, puis de laisser à d'autres le soin d'y répondre. Ce rôle d'empêcheur de tourner en rond à son utilité.

Néanmoins, en cette période qui voit revenir à l'avant-plan de la scène politique la question des nationalismes et des mouvements autonomistes, sachons aborder intelligemment la question, sans a priori, plutôt que de remettre le couvercle sur la marmite, de pelleter vers l'avant et de reporter les problèmes à plus tard.

La question n'est pas de savoir Si nous devons débattre de ces enjeux, mais bien COMMENT.

Gilles Vigneault, chansonnier national du Québec, aborde à sa manière les questions de nation :

*«De ce grand pays solitaire.
Je crie avant que de me taire
À tous les hommes de la terre
Ma maison, c'est votre maison*



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

*Entre ses quatre murs de glace
Je mets mon temps et mon espace
À préparer le feu, la place
Pour les humains de l'horizon
Et les humains sont de ma race»*

Alors que cette présentation approche de sa conclusion, ultime frontière s'il en est une, le dernier souhait de cet orateur est que ses mots aient su traverser les obstacles linguistiques et intellectuels afin de franchir les frontières de vos esprits et surtout celles, espérons le bien ouvertes, de votre coeur.

Maître Langlois ,
Lauréat du Concours d'Art Oratoire